

Règlements concernant les piscines et les pataugeoires de Longueuil

Les présentes règles ont pour seul objectif de permettre à tous d'utiliser les installations municipales dans un climat de respect et de quiétude.

ADMISSION

1. Le port d'un maillot de bain adéquat est obligatoire. Un maillot de bain adéquat se définit par un tissu moulant le corps, le laissant libre de tout mouvement et permettant une bonne flottabilité et qui ne confère aucune contrainte excessive relative à la sécurité. La tenue doit être propre et réservée exclusivement pour la baignade. Les types de tissus ayant des propriétés absorbantes, comme le coton, sont interdits.
2. Le port de sous-vêtements est interdit.
3. Le port d'un chandail est permis, mais celui-ci doit avoir les mêmes caractéristiques que celles exigées pour le maillot de bain. (voir #1)
4. Une douche de 60 secondes est obligatoire avant d'accéder à la piscine et à la pataugeoire, et ce, peu importe l'activité.
5. Les cheveux longs (touchant les épaules) doivent être attachés, sans quoi le port du casque de bain est obligatoire.
6. Les enfants de moins de huit (8) ans, doivent être accompagnés par une personne d'au moins quatorze (14) ans afin d'accéder à l'enceinte de la piscine.
7. L'accompagnateur d'un enfant de moins de huit (8) ans doit le surveiller et être dans l'eau à une distance maximum d'un (1) mètre de son enfant.
8. L'admission sera refusée à quiconque ayant une plaie ouverte non couverte par un bandage résistant à l'eau.
9. La nudité est interdite.
10. Les usagers ayant besoin de couche doivent porter des couches aquatiques.

VESTIAIRES

1. Le vestiaire familial est réservé à l'usage exclusif des familles.
2. L'enfant de moins de huit (8) ans doit utiliser le vestiaire attribué aux parents.
3. En tout temps, les usagers doivent utiliser les cabines pour se dévêtir.
4. Il est interdit de laisser un cadenas sur une case. Tous les cadenas laissés durant la nuit seront coupés sans préavis.

PISCINES

1. Il est interdit de fumer sur l'enceinte de la piscine et jusqu'à un rayon de 9 mètres autour de celle-ci. Cela s'applique autant aux cigarettes régulières qu'aux vapoteuses (cigarettes électroniques).
2. Il est interdit de manger dans les vestiaires ainsi que sur la promenade de la piscine.
3. La gomme à mâcher est interdite.
4. La crème solaire doit être appliquée au moins 30 minutes avant la baignade et une douche est obligatoire après l'application de celle-ci et/ou d'huile à bronzage.
5. L'apnée volontaire (retenir son souffle) et l'hyperventilation sont des pratiques interdites.
6. Les types de sauts permis sont les suivants : les « bombes » groupées, les sauts avant, les plongeurs avant (uniquement dans la zone permise).
7. Il est interdit de plonger à partir des marches ou des escaliers et dans les zones indiquées « Ne pas plonger ».
8. Il est interdit de passer par-dessus les câbles, de s'y asseoir ou de s'y suspendre.

PATAUGEOIRES

1. Seuls les enfants de moins de huit (8) ans, accompagnés de parents, sont autorisés à aller dans les pataugeoires. Les grands frères et grandes sœurs sont autorisés.
2. L'utilisation d'aide à la flottaison est strictement interdite dans la pataugeoire.

TREMLIN ET GLISSADE

1. Une personne à la fois sur le tremplin ou la glissade.
2. Il est important que le baigneur précédent soit rendu à l'échelle avant de monter sur le tremplin ou la glissade.
3. Il est interdit de nager dans la zone d'utilisation du tremplin ou de la glissade lorsque celui-ci est en fonction.
4. Aucun parent ne doit accompagner son enfant sur le tremplin ou sur la glissade. Les parents doivent attendre leurs enfants sur le bord de l'eau.
5. Il est interdit de courir, de s'asseoir ou de faire la roue sur le tremplin.
6. Tous les sauts de type « saltos » ou « flips » dans lesquels la tête de l'utilisateur s'éloigne du tremplin sont permis.
7. Les tourniquets à partir du tremplin sont interdits.
8. Il est interdit de faire plusieurs bonds sur le tremplin.
9. Il est interdit de se suspendre sur les rampes du tremplin.
10. Les sauveteurs se réservent le droit d'interdire à un usager peu expérimenté de faire certains types de sauts.
11. Les utilisateurs de la glissade doivent glisser en position assise avec les pieds devant.

COMPORTEMENTS DES USAGERS

1. Afin d'éviter les blessures, il est strictement défendu de courir, de se bousculer, de faire couler, de pousser ou frapper un autre usager.
2. Il est interdit de s'asseoir sur les épaules d'un autre baigneur.
3. Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher dans la piscine et la pataugeoire.
4. Il est interdit de simuler une personne en détresse ou de crier inutilement pour de l'aide.
5. La consommation d'alcool et de drogue est interdite.
6. Les sauveteurs se réservent le droit d'interdire l'accès ou d'expulser toute personne ayant un comportement jugé inadéquat.

MATÉRIEL

1. Les palmes et les tubas de nage sont permis seulement dans les corridors de nage.
2. Les objets flottants gonflables tels les bouées, structures gonflables pour enfants et les brassards de nage gonflables (swim aid) sont interdits.
3. Il est interdit d'apporter des objets de verre.
4. L'usage de bicyclette, de planche à roulettes, de trottinette et de patins à roues alignées est interdit à l'intérieur du chalet et sur la promenade de la piscine.
5. La présence d'animaux sur l'enceinte de la piscine est interdite à l'exception des chiens d'assistance.

Dans l'éventualité où un ou plusieurs règlements ne seraient pas respectés, les sauveteurs se réservent le droit d'interdire l'accès ou d'expulser l'utilisateur fautif.

